

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 7 MARS 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, septième jour du mois de mars deux mille dix-huit, à quinze heures (15h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec (par conférence téléphonique) et M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Substitut : M. Marco Savard pour M. le maire Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Était présent à titre d'observateur : M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

15 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1829-03-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout des règlements 401-16 et 402-01 au point 1.1.1 B) : Avis technique - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1830-03-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 février 2018, soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1645**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1645 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit les zones C-1049 et C-1050 au règlement sur les PIIA. Ces zones sont situées le long de la rue Pierre-Caisse entre les rues Douglas et Choquette. Il assujettit également les zones C-1049 et C-1050 au secteur de PIIA « Artères commerciales ».

B) **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

B.1 **Règlement 401-15**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 401-15 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but de créer la zone R-10 et d'agrandir la zone R-4, le tout relevant de la gestion locale.

B.2 **Règlement 401-16**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 401-16 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la classe d'usage « unifamiliale jumelée » dans la zone R-3 et maintient une note relative à l'application des normes concernant la présence d'une zone d'érosion.

B.3 **Règlement 402-01**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 402-01 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les normes minimales de lotissement pour les terrains desservis.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **FDT - Priorités d'intervention 2018-2019**

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les mêmes priorités d'intervention pour le terme 2018-2019.

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

3.1.1 **Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 mars prochain.

CAPV2018-03-07

3.1.2 Entretien extérieur 2018-2019-2020 - Renouvellement de contrat

Les membres du Comité administratif recommandent d'octroyer le contrat d'entretien des pelouses et du terrain du siège social de la MRC à la firme F2 Entretien d'espace vert pour une période de 3 ans à raison d'un total de 13 500\$ (4 500\$ par année), taxes en sus.

3.1.3 Aide financière annuelle - Remise

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle accordée à divers organismes se tiendra à 19h20 le 14 mars 2018. Les montants suivants seront remis : Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville (10 000\$), le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la « Soirée ès Arts » (1 500\$), l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (10 000\$) de même que l'organisme Assisto.ca (2 000\$).

3.1.4 Assises annuelles de la FQM - Logistique et inscriptions

1831-03-18 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal;

D'INVITER de la part des membres du conseil périurbains le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Alain Laplante, les frais d'inscription et de déplacement assumés par le poste 1-02-110-12-346;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Les membres du conseil discuteront préalablement à la séance du conseil de la location d'une salle de réunion pour les participants.

3.2 Divers

3.2.1 Demandes d'appui

A) Inspection et rinçage obligatoires des bateaux

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin que l'inspection et le rinçage des bateaux deviennent obligatoires via une loi ou un règlement provincial, compte tenu des difficultés d'application.

B) Pôles régionaux d'innovation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC des Appalaches afin que le gouvernement du Québec reconnaisse les MRC à titre d'acteurs principaux du développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat et ce, conformément à la Loi sur les compétences municipales. À cet effet, il est sollicité que le gouvernement renonce à la création de nouveaux Pôles régionaux d'innovation (OBNL). Une demande est formulée afin que le montant de 32 millions de dollars réservé à l'appel de projets pour la création de ces Pôles régionaux et d'innovation soit versé directement aux MRC.

4.0 COURS D'EAU

4.1 Ruisseau Hazen, branche 13 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le ruisseau Hazen, branche 13, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (016-097-046) 68,86\$; Groupe PleineTerre inc. 1 914,71\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 11 843,80\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Groupe PleineTerre inc. 2 459,41\$; Frais de piquetage 30,75\$; Frais d'administration 832,27\$, pour un total de 17 322,26\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.2 Cours d'eau Décharge des Vingt, branche 7 - Municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Décharge des Vingt, branche 7, à savoir : Groupe PleineTerre (017-055-028) 6 282,63\$; J.A. Beaudoin Construction Ltée 17 233,72\$; Frais postaux 115,69\$; Frais de piquetage 103,23\$; Frais d'administration 747,21\$, pour un total de 24 482,48\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.3 Services professionnels

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à un appel d'offres au sein du SEAO pour les services professionnels relatifs au nettoyage et à l'aménagement de cours d'eau.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1832-03-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 7 mars 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier